Delta Lloyd Strategy

Votre situation financière vous permettra-t-elle de faire face à l'avenir ?

L'analyse de vos besoins vous permettra de faire le point.
Pour le présent, mais également pour l'avenir.
(sa mise à jour régulière est possible)

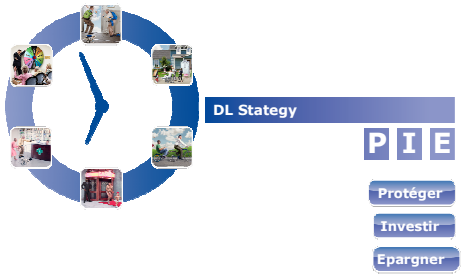

Delta Lloyd Strategy, votre solution personnalisée

Flexible

- en fonction de votre cycle de vie
- en fonction de la situation du marché

	Sécurité (Branche 21)	Dynamisme (Branche 23)
Epargne Min. € 40/mois	Fonds Eternal 2,60 % + participation bénéficiaire Fonds Eternal Alpha 0 % + participation bénéficiaire	Fonds Delta Lloyd et fonds de gestionnaires externes (architecture ouverte)
et/ou		
Investissement € 2.500 prime unique (+ versement complémentaire à partir de € 500)	Fonds Eternal 2,60 % + participation bénéficiaire Fonds Eternal Alpha 0 % + participation bénéficiaire	Fonds Delta Lloyd et fonds de gestionnaires externes (architecture ouverte)

Rachat libre ou programmé
Possibilité de switch

Fiscal (B21)
- ou épargne-pension
- ou épargne à long terme

Non fiscal (B21, B23)
- Branche 21
- Branche 23

Possibilité de switch

Branche 21 (B21)

2 formules d'épargne en toute sécurité

		Rendement Brut Total 2008 [1]
Eternal	2,60 % + participation bénéficiaire	**3,15 %**
Eternal Alpha	0 % + participation bénéficiaire	**3,15 %**

Branche 23 (B23)

22 fonds gérés par des gestionnaires de renom

delta lloyd
La Compagnie Financière Edmond de Rothschild
BlackRock
Petercam
Carmignac Gestion
Financière de l'Echiquier

Différentes stratégies d'investissement possibles :
- géographique
- éthique
- thématique
- immobilier
- obligations
- or…

[1] Aperçu de l'historique disponible à la demande.

delta lloyd LIFE

Delta Lloyd Strategy

Des solutions personnalisées

Description

Contrat fiscal
Assurance vie à taux d'intérêt garanti
(B21 : Eternal : 2,60% + participation bénéficiaire (PB) ou Eternal Alpha 0% + PB).

Contrat non fiscal
Assurance vie composée de fonds à taux d'intérêt garanti (B21 : Eternal et/ou Eternal Alpha) et de fonds d'investissement sans garantie de capital (B23, architecture ouverte[2]).

Durée

Contrat fiscal (B21)	min. 10 ans
Contrat non fiscal (B21 et B23)	min. 5 ans
Couvertures complémentaires	min. 10 ans

Groupe cible

Contrat fiscal
Les clients qui souhaitent bénéficier de la déduction fiscale dans le cadre de l'épargne-pension ou de l'épargne à long terme.

Contrat non fiscal
Les clients qui souhaitent investir en vue d'un rendement attrayant et/ou protéger leurs proches. DL Strategy peut également être utilisé dans le cadre de la planification successorale.

Versements

	Contrat fiscal	**Contrat non fiscal**
Prime unique	-	min. € 2.500 (taxes comprises)
Prime périodique	min. € 480/an (taxes comprises)	min. € 480/an (taxes comprises)
Versements complémentaires	min. € 10 (taxes comprises)	min. € 500 (taxes comprises)
Indexation	Indexation fiscale automatique	0 % à 5 %

Frais d'entrée

Prime unique[3]	**Frais d'entrée**	**Prime mensuelle**[3]	**Frais d'entrée**
De € 2.500 minimum à € 2.999,99	Max. 4,5 %	Jusqu'à € 124,99	Max. 5 %
À partir de € 3.000,00	Max. 4 %	€ 125 à € 249,99	Max. 4,5 %
		À partir de € 250	Max. 4 %

Frais de gestion

Branche 21	Max. 0,025 % par mois durant les 10 premières années
Branche 23	Max. 0,08 % par mois

Transfert de fonds

Contrat fiscal : pas possible

Contrat non fiscal
Switch à la demande (valeur minimale du fonds € 250) : gratuit 1 x par an, ensuite 0,5% du montant total du switch.

Un switch automatique est possible à partir de € 10.000 (cf. options disponibles au verso).

[2] Architecture ouverte = fonds Delta Lloyd et fonds de gestionnaires externes.
[3] Ces montants s'entendent taxes incluses et primes des garanties complémentaires exclues.

delta lloyd LIFE

Frais de sortie	< 10 % valeur du contrat au 31.12	Gratuit
	Sur la partie au delà de 10 %	4,80 %, dégressif de 0,1 %/mois
	Après 4 ans	Gratuit
Pénalité de rachat	Indemnité financière éventuelle au cours des 8 premières années (uniquement B21). Le solde minimum doit être égal à € 1.240 (et min. € 250 par fonds). Rachat partiel : min. € 500	
Rachat	**Contrat fiscal** Rachat avant 60 ans : sanction fiscale de 33% sur le montant du rachat. **Contrat non fiscal** Le solde minimum doit être égal à € 1.240 avec min. € 250 par fonds. Un rachat partiel sur demande doit s'élever à min. € 500. Un rachat partiel programmé s'élève à max. 15% de la valeur du contrat. Un rachat partiel périodique s'élève à min. € 2.400/an et à max. 15 % de la valeur du contrat.	

Régime fiscal

Contrat fiscal

EPARGNE-PENSION	EPARGNE A LONG TERME
Une réduction d'impôt de 30% à 40% sur les versements	Une réduction d'impôt de 30% à 40% sur les versements
Taxe 0%	Taxe de 1,1% sur chaque versement
Taxe anticipative de 10% à 60 ans	

Contrat non fiscal

PRIMES	BRANCHE 21
Taxe de 1,1% sur tout versement effectué par une personne physique	Plus de précompte mobilier après 8 ans et 1 mois
Taxe de 4,4% sur tout versement effectué par une personne morale	Pas de précompte mobilier dans les 8 ans et 1 mois si : - couverture décès de 130% du total des primes versées **et** - preneur = assuré = bénéficiaire vie.

Switch de fonds

	B21 → B21	B21 → B23		B23 → B21	B23 → B23
Frais de sortie	Non	Non		Non	Non
Pénalité financière de rachat	Non	Non		Non	Non
Taxe de 1,1 %	Non	Non		Non	Non
Précompte mobilier	Non	Oui Non (8 ans et 1 mois ou couverture décès de 130 %)		Non	Non
Frais de switch (automatique)	0,5 % sur transfert	Gratuit	0,5 % sur transfert	0,5% sur transfert	0,5 % sur transfert
Option à partir de € 10.000	Non	Dynamisation de la participation bénéficiaire	Drip-feed	Sécurisation des plus-values	Rééquilibrage
			Rééquilibrage	Rééquilibrage	

Options confort à partir d'une prime unique de € 10.000

delta lloyd LIFE

Dynamisation
Participation bénéficiaire
B21>B23

Majoration du rendement
1 x par an
Sans frais

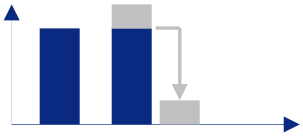

Drip-Feed
B21>B23
Répartition du
risque+effet de levier
1 / 3 / 6 / 12 mois
0,5 % de frais

La réserve en B21 diminue.

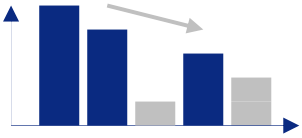

Sécurisation des
Plus-values
B23>B21

Sécurisation du rendement
Au delà d'un certain niveau
0,5 % de frais

Minimum 5 %

Rééquilibrage
B21 et B23

Répartition au choix
3 / 6 / 12 mois
0,5 % de frais

Ecart de 5 % minimum

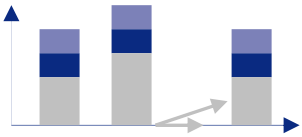

Garanties (complémentaires)

Capital décès : différentes possibilités

Options Capital Décès Minimum (indexé)	**Minimum dégressif**	**Complémentaire**	**130 % des versements**
Min. € 5.000 Max. € 2.000.000	Min. € 25.000 Max. € 2.000.000	Min. € 5.000 Max. € 2.000.000	
	Assurance Solde Restant Dû		
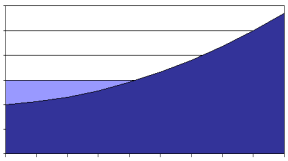	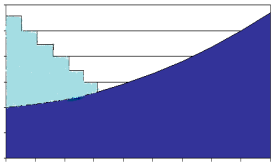	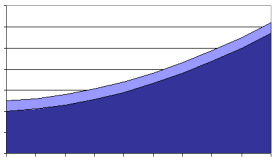	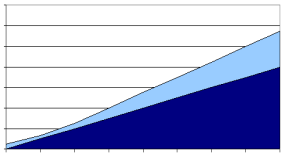

Accident*	Le capital décès par accident est payé en plus du capital de base Il est disponible sans la garantie capital décès de base	Min. € 25.000 Max. € 2.000.000

Invalidité*	**Exonération de primes**	La compagnie prend le paiement des primes à sa charge
	Rente d'invalidité	Uniquement disponible en combinaison avec l'exonération de primes
		La compagnie paie la rente en cas d'invalidité
		Indexation de la rente avant sinistre

* Ces garanties complémentaires ne sont disponibles qu'avec des primes périodiques.

Plus d'information

Vous pouvez consulter:
- la Fiche info financière Assurance Vie
- votre consultant Delta Lloyd Life
- les sites www.deltalloydlife.be et www.lifenet.be

Version 07/2009

Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 167 pour les branches vie 21, 22, 23 et 27, la branche 26 capitalisation ainsi que toutes les branches IARD sauf crédit, caution et assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03) - dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique – TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles –Delta Lloyd Bank : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054- BIC BNAGBEBB

delta lloyd
LIFE